

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/12/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/12/2024

OBJET :

Avenant n° 2 au contrat Nos Territoires d'abord entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le territoire gapençais

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Christian PAPUT procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Laurence ALLIX, M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Françoise DUSSERRE procuration à Mme Chantal RAPIN, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme Maryvonne GRENIER

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Franck LAGIER, Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Hervé COMBE

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le territoire Gapençais s'est engagé le 8 Décembre 2022 avec la Région SUD autour d'un contrat "Nos territoires d'abord" (Ex-CRET), pour une durée de 5 ans, entre 2022 et 2027. Ce contrat nouvelle génération se compose d'un volet stratégique, directement issu du Plan Climat voté par la Région SUD et répondant aux enjeux du SRADDET (annexe 2) et d'un volet opérationnel (annexe 1). L'objectif de la Région est de mieux articuler cette politique contractuelle d'aménagement du territoire avec le Contrat d'avenir et, de manière plus ponctuelle, avec les dispositifs nationaux tels que "Petites villes de demain".

Le contrat est conclu entre la Région SUD et les communautés de communes Buëch-Dévoluy, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon-Val-d'Avance et la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, qui a été désignée cheffe de file sur le territoire. Le SCOT de l'aire Gapençaise est également signataire de ce contrat.

Ces axes stratégiques déclinent les priorités régionales et affirment la volonté du territoire de contribuer aux objectifs régionaux en tenant compte des particularités et spécificités du territoire alpin, à la fois rural et urbain. Un territoire attractif de par son climat, son environnement et sa qualité de vie. La stratégie proposée s'articule donc autour de ces atouts et de l'axe majeur et transversal "Bien-vivre en territoire Gapençais".

Cette stratégie s'inscrit dans une dynamique de projets qui répond aux enjeux majeurs du territoire. Un territoire qui souhaite accroître son attractivité et sa notoriété, en améliorant son accessibilité et ses infrastructures, et en préservant son cadre de vie et ses spécificités, par un aménagement cohérent et structuré.

La gouvernance du Contrat (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation) est assurée par un Comité de pilotage, instance partenariale, composée de 2 conseillers régionaux référents du territoire et par les Présidents des EPCI signataires du contrat (ou de leurs représentants).

Cette deuxième année de vie du contrat, conclue par le Comité de Pilotage du 4 octobre 2024, a donné lieu à un deuxième avenant, afin d'intégrer quelques ajustements à l'annexe 1 du contrat. Cette deuxième revoyure a notamment permis la suppression du projet d'étude de faisabilité concernant la création d'un réseau de chaleur à Tallard, et de transférer les 21 000 € de subventions fléchés sur ce projet sur l'opération Programmée d'amélioration de l'Habitat du Centre-bourg de Tallard.

Décision :

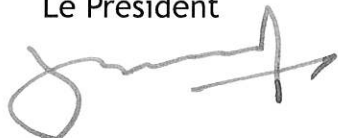
Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances et Ressources humaines réunie le 10 décembre 2024 :

- **Article 1** : d'approuver le deuxième avenant au contrat Régional "Nos Territoire d'Abord" entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire du Gapençais.

- **Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document afférent.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 51

Le Président

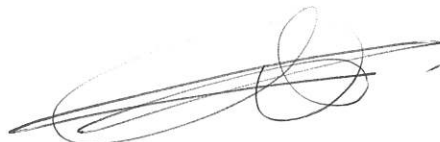


Roger DIDIER

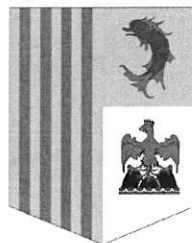
Le Secrétaire de Séance

Chantal RAPIN

Transmis en Préfecture le : 20 DEC 2024
Affiché ou publié le : 20 DEC 2024



**RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**



AVENANT N°2

CONTRAT
NOS TERRITOIRES D'ABORD
2022-2027

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE GAPENCAIS



**CHAMPSAUR
VALGAUDEMAR**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté d'Agglomération
GAP · TALLARD · DURANCE



Communauté de Communes



**Serre-Ponçon
Val d'Avance**
Riche de NatureS

Syndicat mixte du
SCO
de l'Aire Gapençaise



Communauté de Communes Buëch Devoluy

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du....., Ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger DIDIER, dument habilité par délibération n° en date du,

La communauté de communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice BOREL, dument habilité par délibération n°....., en date du,

La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël BONNAFOUX, dument habilité par délibération n°....., en date du,

La communauté de communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel RICOU-CHARLES, dument habilité par délibération n°....., en date du,

Le syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, Monsieur Benoît Roustang, dument habilité par délibération n°....., en date du,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »,

D'autre part,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n° 22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord du Territoire Gapençais ;

Vu la délibération n° 23-0632 du 26 octobre 2023 du Conseil régional approuvant l'avenant n°1 au contrat Nos territoires d'abord Gapençais ;

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2022-2027 du Territoire Gapençais, en application de l’article 5 du contrat initial.

Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

Article 3 - Prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Gap- Tallard-Durance</p> <p>Roger DIDIER</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar</p> <p>Fabrice BOREL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Serre- Ponçon Val d'Avance</p> <p>Joël BONNAFOUX</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Buëch- Dévoluy</p> <p>Michel RICOU-CHARLES</p>	<p>Le Président du Syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise</p> <p>Benoît ROUSTANG</p>

ANNEXE 1 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'intervention régional	Montant régional proposé
GESTION ET VALORISATION DES DECHETS					
1.1	Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch	CCBD	289765	30%	86930
1.2	Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières	CCBD	256870	30%	77061
1.3	Installation de PAV semi-enterrés	CCBD	1870000	30%	561000
1.4	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	Gap	6700000	6%	375000
1.5	Optimisation de la gestion des déchets	CCCV	750000	47%	350000
1.6	Optimisation de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : extension du quai de transfert intercommunal	CCCV	400000	50%	200000
1.7	Création d'un centre technique intercommunal de la CCSPVA	CCSPVA	848 645	31%	259 884
Sous-total (7 opérations)			11115280	17%	1909875
ENERGIES RENOUVELABLES					
2.1	Etude de faisabilité pour le déploiement d'une centrale de méthanisation et réseau de chaleur	CCCV	100000	31%	30870
Sous-total (1 opération)			100000	31%	30870
MOBILITE DURABLE-INFRASTRUCTURES CYCLES ET PIETONNES					
3.1	Itinéraire Cyclable V862 "La Durance à Vélo" Section Gap / Tokoro - Pont Sarrazin	Gap	250000	50%	125000
3.2	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	CCSPVA	1300000	31%	400000
3.3	Réalisation d'une liaison douce entre Superdévouly et la Joue du Loup	Le Dévoluy	1490000	23%	350000
3.4	Réalisation d'une voie douce 3 ème et 4 ème tranche : Plan d'eau du Champsaur – Base de loisirs d'Orcières	CCCV	2031700	16%	315064
Sous-total (4 opérations)			5071700	23%	1190064

STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS - MAITRISE DE L'ENERGIE - REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

4.1	Stratégie patrimoniale et réhabilitation des écoles de la ville de Gap	Gap	16379320	6%	1000000
4.2	Rénovation de la médiathèque	Gap	2193500	16%	350000
4.3	Réhabilitation de la médiathèque en vue de la création d'un tiers lieu culturel et associatif	Le Dévoluy	350000	30%	103803
4.4	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes de la CCSPVA	CCSPVA	1215800	21%	260160
4.5	Requalification du gymnase intercommunal Champsaur Valgaudemar	CCCV	1500000	31%	466000
4.6	Stratégie de performance énergétique des bâtiments publics intercommunaux	CCCV	90000	38%	34130
4.7	Etude préopérationnelle d'Opération programmée de l'habitat et subventions accordées au titre des travaux visant l'amélioration de l'habitat	CCCV	1660000	6%	92600
4.8	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Centre-bourg de Tallard	Tallard	120000	30%	36000
4.9	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Commune de Veynes	Veynes	1375000	2%	25600
4.10	Requalification de la salle polyvalente de Tallard et raccordement au réseau de chaleur	Tallard	546000	25%	136500
4.11	Requalification de la micro crèche intercommunale « Les marmottes du Valgo ».	CCCV	600000	20%	120000
4.12	Création d'une maison de pays associée à un office de tourisme intercommunal, un bistrot de Pays ainsi que des locaux pour la Communauté de communes	CCSPVA	2500000	31%	785 565
Sous-total (12 opérations)			28529620	12%	3410358

SOBRIETE FONCIERE - AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER ECONOMIQUE

5.1	Mise en œuvre du ZAN à l'échelle du Scot	SM du Scot	50000	50%	25000
5.2	Restructuration de l'îlot du Carré de l'imprimerie	société 3F Sud	15746579	3%	540000
5.3	Aménagement d'un abattoir avicole	Gap	1000000	21%	214500
5.4	Création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq	CCBD	2100000	30%	630000

5.5	Etude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg de St-Bonnet-en-Champsaur	St-Bonnet-en-Champsaur	220000	40%	88000
Sous-total thématique (5 opérations)			19116579	8%	1497500
TRANSITION ECOLOGIQUE - PATRIMOINE NATUREL - RESILIENCE DES TERRITOIRES					
6.1	Aménagement d'une place publique derrière les écoles, La bâtie Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	570000	20%	114000
Sous-total thématique (1 opération)			570000	20%	114000
TOTAL TERRITOIRE (30 opérations)			64503179	13%	8152667

